

La féminisation des noms, une querelle franco-française

Pour avoir apostrophé la présidente de séance de l'Assemblée nationale d'un « *Madame le Président* » à plusieurs reprises, en dépit des rappels à l'ordre, un député UMP a été sanctionné, lundi 6 octobre, par une réduction de son indemnité parlementaire. Si la féminisation des fonctions est de mise dans l'hémicycle, elle n'est pas encore totalement passée dans les mœurs.

Une instruction datant de 1998 rend obligatoire la féminisation lexicale des fonctions exercées par les parlementaires femmes.

Avec cet article

[L'impossible parité à la Commission européenne](#)

Que s'est-il passé lundi 6 octobre dans l'hémicycle ?

« *Madame le Président* ». Ces trois mots, répétés à dessein par le député UMP Julien Aubert, ont fait bondir Sandrine Mazetier qui, ce jour-là, présidait la séance de l'Assemblée nationale. Malgré plusieurs rappels au règlement et des menaces de sanctions, le parlementaire a persévéré.

L'épisode s'est donc terminé avec une inscription au procès-verbal de la séance. En conséquence, le contrevenant se verra privé d'un quart de son indemnité parlementaire mensuelle, soit de 1 378 €.

À droite, plusieurs voix se sont élevées contre le caractère « *disproportionné* » de cette sanction. Mais la règle est claire : une instruction datant de 1998 rend obligatoire la féminisation lexicale des fonctions exercées par les parlementaires femmes – *députées, présidentes* de commission, de groupe, de séance, etc. –, les femmes ministres n'étant pas concernées.

Cette obligation découle d'une circulaire de la même année invitant les administrations à « *recourir aux appellations féminines pour les noms de métiers, titres, grades et fonctions* ».

Y a-t-il une règle générale concernant la féminisation des noms ?

Les linguistes ne sont jamais arrivés à un consensus. « *Les réformistes, qui souhaitent tout féminiser, n'ont jamais réussi à se mettre d'accord avec les académiciens et les traditionalistes qui de leur côté souhaitent garder la forme masculine, quel que soit le sexe de*

la personne qui exerce la fonction », résume le linguiste Alain Rey, rédacteur en chef des Éditions Le Robert.

Pour les conservateurs, la fonction politique, par exemple, doit rester au masculin car sa valeur est « neutre », c'est-à-dire qu'elle fait référence à un groupe indifféremment composé d'hommes ou de femmes. Ainsi Hélène Carrère d'Encausse, élue à l'Académie française, préfère-t-elle être appelée « Madame le secrétaire perpétuel ».

Pour les détracteurs de cette façon de voir, dont fait partie Alain Rey, le « neutre » n'a jamais existé en tant que tel dans la langue française – qui ne possède en effet, pour désigner les choses et les êtres, que le féminin et le masculin.

Quelles sont les autres résistances au changement ?

Du XII^e au XVI^e siècle, les fonctions et métiers masculins en -eur, -teur, -ien, ont peu à peu trouvé des féminins en -ière, -eresse, -trice, -ienne. Ce mouvement a connu une accélération au début du XX^e siècle, en même temps que certaines femmes se sont mises à occuper les fonctions d'« *avocate, de doctoresse, de banquière* » etc. Toutefois, cette évolution s'est toujours heurtée à des freins.

D'abord parce que certaines formes féminines étaient déjà occupées – le mot *générale* était utilisé pour désigner l'épouse du général, la *moissonneuse* renvoyait à la machine, etc. Ensuite parce que d'autres « sonnaient mal », comme *sapeuse-pompière*, par exemple. Pour cette même raison, Colette n'a jamais accepté *écrivaine*.

Par ailleurs, certains refusent la féminisation de peur de dévaloriser la fonction. En 1998, par exemple, la directrice d'un organisme de mesure scientifique voulait continuer à être appelée *directeur*, au motif que *directrice* renvoyait plus au métier d'instituteur qu'au sien... À la même époque, l'influence des féminisations québécoises a traversé l'Atlantique.

On a ainsi vu apparaître *auteure*, puis *défenseure*. En tant que linguiste, Alain Rey considère qu'il s'agit là d'un « barbarisme », c'est-à-dire d'un emprunt à l'étranger. Mais à titre personnel, il ne se donne qu'une seule règle : la délicatesse. « *Je laisse toujours les femmes choisir la manière dont elles veulent être nommées* ».

JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS